

PARTIE II

Chapitre 18

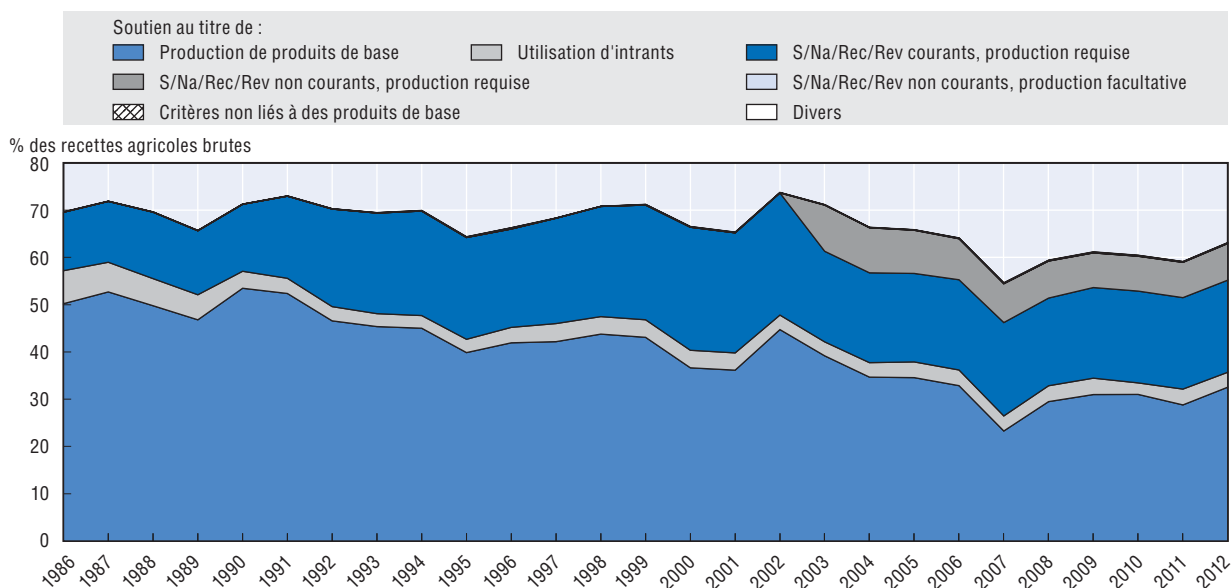
Norvège

Le chapitre sur la Norvège contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation de soutien à l'agriculture en 2011-12 et à plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2012-13.


Évaluation de l'évolution des politiques

- Sur le long terme, seule une modeste évolution vers une diminution du soutien et une orientation plus marquée par le marché est observable. Le niveau du soutien public a fléchi, mais le soutien est trois fois supérieur à la moyenne de l'OCDE et l'agriculture norvégienne demeure l'une des plus protégées. Il est possible d'intensifier les efforts en vue de réduire la part du soutien lié à la production et d'améliorer l'accès au marché.
- On constate une réduction des paiements au titre de la production (mais le soutien des prix du marché est demeuré une composante essentielle de l'aide). En revanche, les paiements liés aux facteurs de production courants ont augmenté. Si la part des formes de soutien pouvant entraîner le plus de distorsions de production et du marché a reculé, elle représente toujours plus de la moitié du total.
- Des réformes comme l'abolition du prix administré pour la viande bovine et l'assouplissement du système de location des quotas laitiers visent à faire une plus grande place aux mécanismes du marché ; la diminution de la protection douanière est une autre mesure à envisager en ce sens.
- Les mesures destinées à améliorer les performances environnementales de l'agriculture, comme le plan d'action visant à réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides, qui met davantage l'accent sur la gestion intégrée des plantations, offrent d'importantes possibilités de rehausser la viabilité de la production. Par ailleurs, le renforcement du rôle dévolu aux projets régionaux dans le cadre du Programme environnemental national peut améliorer le ciblage de l'action publique.
- Dans l'ensemble, la Norvège doit poursuivre ses efforts pour atteindre ses différents objectifs (sécurité alimentaire, maintien de l'agriculture sur l'ensemble du territoire, services fournis par l'agriculture, comme les agréments du paysage) en limitant le plus possible les coûts supportés par le consommateur et le contribuable. Une réflexion s'impose quant aux moyens qui permettraient d'accentuer l'orientation par le marché du secteur (diminution des droits d'importation) et de mieux cibler les paiements directs (en les associant à des critères tels que les revenus, les services environnementaux et les paysages).

Graphique 18.1. Norvège : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2012



Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932883341>

Informations contextuelles


La Norvège affiche le PIB par habitant le deuxième* plus élevé de la zone OCDE et un taux de chômage comparativement faible. Son climat est rigoureux, les terres arables se présentent souvent en couche mince et le relief est principalement montagneux, ce qui explique que seule une petite fraction du territoire soit cultivable. L'agriculture représente une part assez restreinte du PIB (1.5 %) et de l'emploi (1.9 %). La Norvège est un pays importateur net de produits agro-alimentaires. Ces produits représentent quelque 8 % de ses importations et 0.6 % de ses exportations totales. Structuellement, le secteur se compose d'unités familiales de taille relativement modeste, dont beaucoup se trouvent dans des endroits isolés et sont exploitées dans des conditions naturelles difficiles.

Tableau 18.1. **Norvège : Indicateurs contextuels, 1995, 2011***

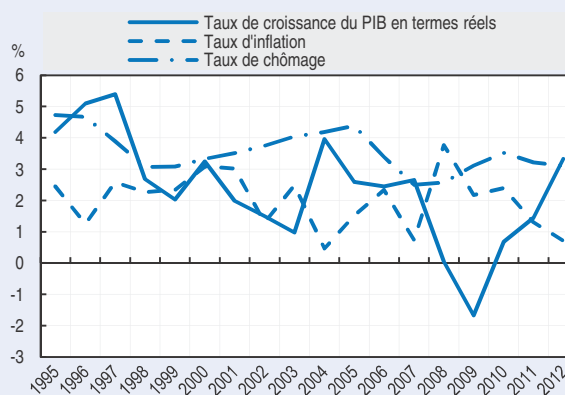
	1995	2011*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	149	491
Population (millions)	4	5
Superficie des terres (milliers de km ²)	304	305
Densité de la population (habitants/km ²)	11	13
PIB par tête, PPA (USD)	23 553	61 047
Commerce en % du PIB	25.0	25.5
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	3.1	1.5
Part de l'emploi agricole (%)	4.3	1.9
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	1.3	0.6
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	6.2	7.9
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	-1 497	-6 289
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	25	24
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	75	76
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	1 127	1 014
Part des terres arables dans la SA (%)	88	82
Part des terres irriguées dans la SA (%)
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)
Bilan de l'azote, Kg/ha	108	95

* Ou dernière année disponible.

Sources : OCDE bases de données statistiques, ITCS, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932884405>

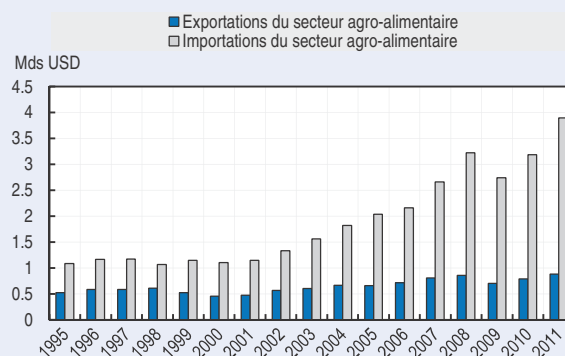
Graphique 18.2. **Norvège : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2012**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932883360>

Graphique 18.3. **Norvège : Commerce agro-alimentaire, 1995-2011**



Source : Base de données ITCS, Statistiques du commerce international par produit.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932883379>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels se trouvent dans l'annexe II.1.

* Après le Luxembourg.

Évolution du soutien à l'agriculture

Des progrès modérés ont été accomplis en Norvège pour réduire le niveau du soutien et en modifier la composition. Le soutien au titre des produits de base (consistant surtout à soutenir les prix du marché) représente encore plus de la moitié du soutien global au secteur et, malgré l'atténuation des distorsions de prix, les prix perçus par les producteurs demeurent en moyenne deux fois plus élevés que les prix à la frontière. Le reste du soutien est constitué pour l'essentiel de paiements fondés sur les facteurs de production courants.

ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien aux agriculteurs a progressivement diminué de 9 points de pourcentage, passant de 70 % en 1986-88 à 61 % en 2012-12, ce qui est trois fois supérieur à la moyenne de l'OCDE. L'ESP en pourcentage a été stable autour de 60% en 2010 et 2011, augmentant légèrement à 63% en 2012.

Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Bien que la part du soutien pouvant créer le plus de distorsions dans l'ESP (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes) ait considérablement diminué, elle continue néanmoins à représenter plus de la moitié du soutien total. Le soutien du prix du marché continue à dominer cette part du soutien.

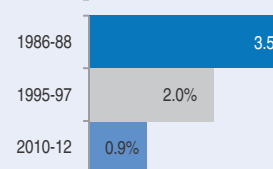
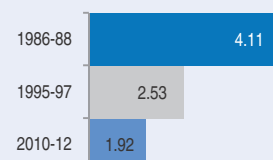
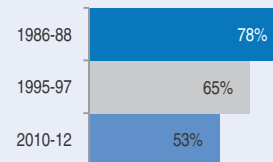
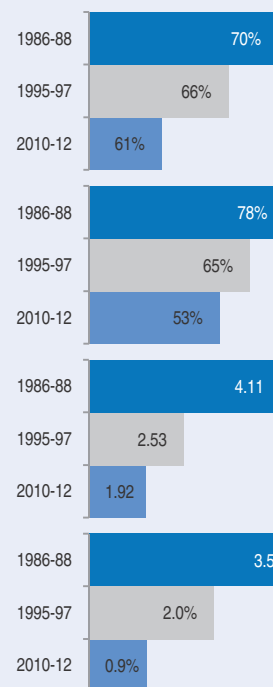
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix reçus par les agriculteurs étaient 1.9 fois supérieurs à ceux du marché mondial (CNP) en 2010-12. Ceci représente une réduction importante des distorsions des prix par rapport à 1986-88. Les produits animaux et notamment la viande de volaille et les œufs ont les CNP les plus élevés.

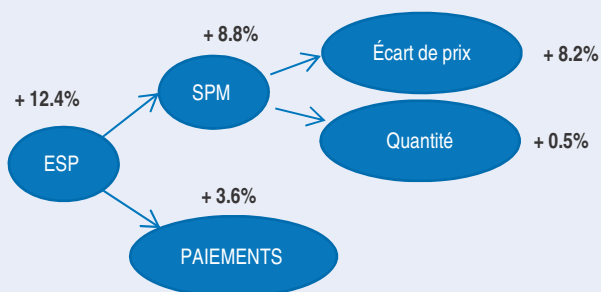
EST en % du PIB

Le soutien total s'élevait à moins de 1 % du PIB en 2010-12. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) représentaient 9 % de l'Estimation de soutien total.

Les transferts au titre d'un seul produit représentaient 56 % de l'ESP totale en 2009-11. La part des TSP dans les recettes brutes par produit était les plus élevées (plus de 50%) pour tous les produits animaux à l'exception de la viande ovine.



Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2011 à 2012



Le niveau de soutien a augmenté en 2012, principalement en raison de l'augmentation du SPM, additionné à une légère augmentation des paiements. L'augmentation du SPM reflète l'augmentation de l'écart des prix, due à l'augmentation des prix des producteurs et à une réduction des prix à la frontière.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2010-12

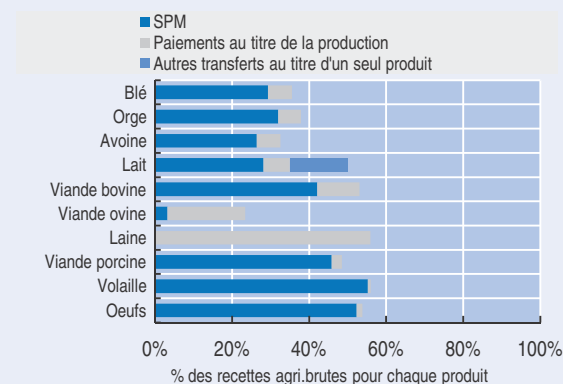


Tableau 18.2. Norvège : Estimation du soutien à l'agriculture

millions NOK

	1986-88	1995-97	2010-12	2010	2011	2012p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	17 354	18 232	24 683	23 999	24 439	25 612
dont : part de produits SPM (%)	73	77	77	77	77	77
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	17 899	18 129	25 813	24 539	25 688	27 213
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	19 175	19 246	22 983	21 987	22 112	24 851
Soutien au titre de la production des produits de base	13 877	11 997	11 626	11 287	10 773	12 818
Soutien des prix du marché	9 274	8 444	9 932	9 593	9 133	11 070
Paiements au titre de la production	4 603	3 554	1 694	1 695	1 640	1 748
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 721	960	1 129	887	1 254	1 245
Utilisation d'intrants variables	1 020	551	570	332	689	687
avec contraintes sur les intrants	0	1	0	0	0	0
Formation de capital fixe	628	339	472	468	477	471
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	73	70	87	87	87	88
avec contraintes sur les intrants	2	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	3 577	6 254	7 328	7 068	7 239	7 676
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	910	857	860	1 014
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	3 577	6 254	6 417	6 211	6 379	6 662
avec contraintes sur les intrants	0	104	587	560	582	617
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	2 844	2 685	2 793	3 054
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	34	57	60	53	58
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	34	55	54	53	58
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	2	6	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	70	66	61	60	59	63
CNP des producteurs	4.11	2.53	1.92	1.96	1.81	2.01
CNS aux producteurs	3.38	2.97	2.56	2.53	2.44	2.71
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (GSSE)	848	1 053	2 371	2 362	2 174	2 577
Recherche et développement	472	630	937	911	933	966
Établissements d'enseignement agricole	0	0	0	0	0	0
Services d'inspection	33	173	408	318	284	623
Infrastructures	133	78	294	305	290	288
Commercialisation et promotion	210	150	148	240	89	116
Stockage public	0	22	0	0	0	0
Divers	0	0	583	587	578	584
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	3.9	5.1	9.2	9.5	8.8	9.3
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-9 141	-8 343	-10 697	-10 109	-9 905	-12 076
Transferts des consommateurs aux producteurs	-11 381	-9 038	-10 867	-10 718	-9 965	-11 919
Autres transferts des consommateurs	-959	-548	-594	-421	-559	-801
Transferts des contribuables aux consommateurs	1 522	542	424	441	437	393
Surcoût de l'alimentation animale	1 677	700	340	588	181	251
ESC en pourcentage	-56	-47	-42	-42	-39	-45
CNP des consommateurs	3.24	2.13	1.80	1.83	1.69	1.88
CNS aux consommateurs	2.27	1.91	1.73	1.72	1.65	1.82
Estimation du soutien total (EST)	21 545	20 840	25 778	24 790	24 724	27 821
Transferts des consommateurs	12 340	9 585	11 461	11 139	10 524	12 720
Transferts des contribuables	10 164	11 803	14 911	14 072	14 759	15 902
Recettes budgétaires	-959	-548	-594	-421	-559	-801
EST en pourcentage du PIB (%)	3.51	2.03	0.94	0.97	0.90	0.95
Déflateur du PIB 1986-88=100	100	128	254	240	256	265

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Norvège sont : le blé, l'orge, l'avoine, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la laine, la viande porcine, la volaille et les oeufs.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE (2013), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932884424>

Évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Le Livre blanc (2011-12) sur l'agriculture et la production alimentaire en Norvège, approuvé par le Parlement norvégien en avril 2012, constitue le fondement de la politique agricole actuelle du pays. Il en définit les orientations en fixant quatre grands objectifs : sécurité alimentaire, maintien de l'agriculture sur l'ensemble du territoire, progression de la valeur ajoutée et agriculture durable.

Les mesures aux frontières et les paiements budgétaires sont les principaux instruments de soutien public à l'agriculture en Norvège. La plupart des produits bénéficient d'un soutien des prix du marché sous la forme de prix de gros indicatifs. Ces derniers, de même que le cadre budgétaire dans lequel s'inscrivent les paiements aux agriculteurs, sont fixés chaque année dans le cadre de négociations entre les pouvoirs publics et les organisations de producteurs. Les producteurs sont assujettis à des redevances de commercialisation qui financent les mesures visant à résorber les excédents de production, notamment les subventions à l'exportation de produits de l'élevage. Les subventions à l'exportation vers l'UE de produits transformés et les activités de commercialisation des produits horticoles sont financées directement par l'État.

Des quotas de production ont été instaurés en 1983 pour le lait, auxquels est venu s'ajouter en 1997 un système d'achat et de vente de quotas. La Norvège a supprimé la plupart de ses contingents tarifaires en 2000, lorsque les taux applicables dans la limite des contingents ont été amenés au niveau des droits consolidés de l'OMC. Les droits de douane applicables à la grande majorité des produits sont compris entre 100 % et 400 %, bien qu'un régime de « périodes d'ouverture » permette des importations à taux réduits dès lors que les prix intérieurs dépassent les seuils établis.

Différents types de paiements directs aux agriculteurs demeurent en vigueur : paiements à l'hectare, par tête de bétail, et au titre de la production (dans le cas de la viande). Bon nombre d'entre eux sont modulés en fonction de la région et de la taille de l'exploitation, l'objectif étant d'apporter un soutien suffisant aux revenus pour toutes les catégories d'exploitation et de région. Des écotaxes sont appliquées sur les pesticides, dont le montant varie en fonction des risques que les produits présentent pour la santé et l'environnement, et du degré d'exposition.

Évolution de la politique intérieure en 2012-13

Les négociations agricoles conduites en mai 2012 entre le gouvernement et les organisations d'exploitants n'ont abouti à aucun accord. Le parlement a ultérieurement accepté la proposition des autorités de définir le cadre de la politique agricole applicable en 2012-13. Les principales modifications apportées à l'accord antérieur de mai 2011 sont les suivantes :

- Une hausse des **prix indicatifs**, avec une incidence budgétaire totale de 330 millions NOK (77 millions USD), à compter du 1^{er} juillet 2012.
- Un relèvement de 230 millions NOK (40 millions USD) du soutien budgétaire total en 2013 par rapport à 2012.
- Une augmentation exceptionnelle du soutien budgétaire est prévue en 2013 pour consolider le Fonds de développement agricole.
- Les programmes régionaux de développement rural entreront en application en 2013. Ils se composent de trois volets : le Programme de développement des activités agricoles ; le Programme environnemental ; et le Programme relatif à la sylviculture et au climat.

- Une aide à l'investissement d'un montant de 100 millions NOK (17 millions USD) est accordée pour l'assainissement des terres agricoles.
- Un accroissement du soutien au piégeage du carbone dans le cadre de projets d'exploitation forestière et un appui à des projets pilotes d'unités de production de biogaz à partir d'effluents d'élevage viennent renforcer les mesures de lutte contre le changement climatique.

Le système de **quotas laitiers** sert à réguler la production de lait. Pour l'année débutant le 1^{er} mars 2013, les quotas de base sont fixés au niveau de l'année précédente. Néanmoins, les possibilités réelles de production seront moindres dans la mesure où la dérogation de 2012 autorisant une production supérieure de 7 % au quota a été ramenée à 3 % en 2013. Les exploitants qui souhaitaient vendre leurs quotas en 2012 ont été autorisés à en céder la moitié à d'autres producteurs en activité dans le même comté, à prix libre (les comtés du Sud-Est sont considérés former une même région) ; l'autre moitié devait être vendue à l'État au prix fixe de 3.5 NOK (0.6 USD) le litre. En 2012, l'administration a revendu ces quotas aux producteurs au prix réduit de 2.5 NOK. En 2013, les deux prix (prix d'achat et de vente par l'État) seront fixés à 2.5 NOK. Ce dispositif s'applique également aux quotas de lait de chèvre mais, compte tenu du nombre limité de producteurs, deux zones d'échanges seulement ont été établies : la Norvège du Nord et la Norvège du Sud.

Les **redevances de commercialisation** payées par les producteurs servent à stabiliser et à équilibrer le marché de certains produits agricoles. Leur montant peut varier au cours de l'année. En 2012, suite à une surproduction de lait et de volaille, les redevances applicables à ces produits ont été relevées. À l'inverse, celles concernant les céréales, la viande ovine et les œufs ont diminué.

La Commission chargée d'étudier les effets des évolutions récentes et des évolutions futures éventuelles dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire a remis en 2011 les conclusions de son analyse des rapports de force dans la chaîne alimentaire. Conformément aux recommandations de la majorité des membres de la Commission et aux avis exprimés lors d'une consultation publique, les autorités ont désigné un comité d'experts pour examiner les moyens par lesquels la loi peut protéger au mieux les principes et pratiques du commerce équitable et les intérêts des consommateurs, et l'ont chargé pour ce faire de passer en revue les lois en vigueur et d'envisager et de proposer de nouvelles réglementations.

La plupart des **mesures agro-environnementales** figurent dans le Programme national pour l'environnement. Ce dernier a été révisé en 2012 ; il prévoit notamment un soutien aux paysages culturels en fonction de la superficie, des aides au titre des pâturages extensifs et des animaux nourris à l'herbe, un soutien à l'agriculture biologique, des programmes régionaux de protection de l'environnement et des mesures environnementales spéciales dans le secteur agricole. Les programmes régionaux de protection de l'environnement jouent un rôle grandissant dans la mesure où ils ont une orientation écologique plus prononcée et comportent davantage de mesures axées sur des enjeux environnementaux précis (propres à un lieu). En 2013, le montant total des paiements au titre de ces programmes devrait être porté à 443 millions NOK (76 millions USD), soit 10 % du budget du Programme national.

Les programmes régionaux seront remaniés en 2012 et 2013, et assortis d'un éventail de mesures environnementales qui seront mises en œuvre dans les régions. Une évaluation partielle des programmes, portant notamment sur les mesures de lutte contre la pollution des eaux, devait avoir lieu en mars 2012. Une nouvelle mesure agro-environnementale est instaurée dans le sud-ouest du pays pour encourager les techniques d'épandage du fumier respectueuses de l'environnement en vue de compenser le lessivage de l'azote dû aux pluies acides.

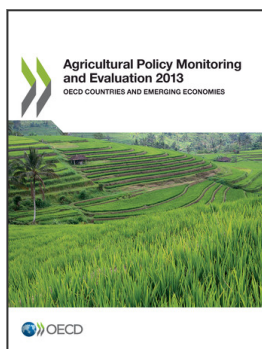
Au chapitre du **développement rural**, la politique agricole norvégienne prévoit plusieurs programmes destinés à stimuler l'innovation, la création de nouvelles activités sur les

exploitations et la diversification de l'emploi en milieu rural. Un cadre national définit des lignes directrices pour l'établissement des stratégies régionales sur la base desquelles sont financés des projets locaux de développement d'activités et de développement rural. Les financements proviennent principalement du Fonds de développement agricole. La dotation totale proposée en 2012 pour le Fonds s'élevait à 1 150 millions NOK (198 millions USD), et le budget prévu pour 2013 est de 1 434 millions NOK (247 millions USD). La politique norvégienne privilégie la différenciation des mesures agricoles et alimentaires selon les régions, un soutien plus important étant accordé à celles qui affichent des taux élevés d'emploi dans l'agriculture, comme les régions montagneuses du Sud et les régions arctiques du Nord.

Évolution de la politique commerciale en 2012-13

L'article 19 de l'accord sur **l'Espace économique européen** (EEE) prévoit que les parties contractantes procèdent, tous les deux ans, à un réexamen des conditions de leurs échanges de produits agricoles. De nouvelles dispositions ont été adoptées dans ce cadre en janvier 2010, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Dans le cadre de l'AELE, la Norvège a négocié 24 accords de libre-échange avec 33 pays partenaires, dont deux n'ont pas encore pris effet au plan national. Des accords de libre-échange sont actuellement en négociation entre l'AELE et la **Bosnie-Herzégovine**, les États d'Amérique centrale (**Costa Rica, Guatemala, Honduras** et **Panama**), **l'Inde, l'Indonésie**, le **Vietnam** et l'union douanière **Russie-Bélarus-Kazakhstan**. Les ALE les plus récents sont ceux entrés en vigueur en 2012, avec **Hong Kong, Chine, le Monténégro, le Pérou** et **l'Ukraine**. Ils portent sur tous les produits agricoles transformés et sur un éventail de produits agricoles de base.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2013 OECD Countries and Emerging Economies

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Norvège », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2013 : OECD Countries and Emerging Economies*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2013-21-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.